

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2023

**Délibération n°2023.12.162 B**

**Fourniture, pose, dépose et entretien de mobiliers urbains dont abris bus, vélos, poteaux d'informations voyageurs – 5 lots**

LE VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 15 décembre 2023

**Secrétaire de Séance:** Michel GERMANEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir :**

Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, François ELIE à Vincent YOU, Gérard DESAPHY à Isabelle MOUFFLET,

**Excusé(s):**

Jean-Jacques FOURNIE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231221-2023\_12\_162b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2023

Publication : 26/12/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION  
N°2023.12.162 B**

Rapporteur : Bertrand GERARDI

**FOURNITURE, POSE, DEPOSE ET ENTRETIEN DE MOBILIERS URBAINS DONT  
ABRIS BUS, VELOS, POTEAUX D'INFORMATIONS VOYAGEURS – 5 LOTS**

Pilier : Répondre aux besoins des habitants  
Ambition : Valorisation du territoire.  
Enjeux : Actions courantes non ventilées

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Accès à un logement décent et adapté

GrandAngoulême est autorité organisatrice de mobilité sur son ressort territorial regroupant 38 communes et environ 140 000 habitants. A ce titre, l'agglomération réalise les investissements nécessaires à l'exploitation des services de transport et de mobilité et assume notamment la responsabilité du renouvellement des abris voyageurs du réseau.

Il s'avère donc nécessaire de lancer une consultation pour la fourniture, la pose, la dépose et l'entretien de mobiliers urbains dont les abris bus, les abris vélos, les poteaux d'informations voyageurs.

Compte tenu du volume estimé des prestations, la consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L2113-10, R2113-1 L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

Conformément aux articles L2113-12 à 14 et R2113-7 du code de la commande publique, le lot n°3 sera réservé aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aides par le travail ou à des structures équivalentes lorsqu'elles emploient une proportion minimale de travailleurs handicapés.

La consultation est allotie et la forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire à prix unitaires par émission de bons de commande, avec un engagement sur un montant maximum annuel par lot.

- Lot n° 1 : Fourniture, pose et dépose de poteaux d'arrêt d'abris voyageurs pour le réseau Mobius de GrandAngoulême : Montant maximum de 150 000 € HT
- Lot n° 2 : Fourniture, pose et dépose de poteaux d'arrêt de bus pour le réseau Mobius de GrandAngoulême : Montant maximum de 100 000 € HT
- Lot n° 3 : Fourniture, pose, dépose et entretien d'abris bus en bois pour le réseau de transports scolaires de GrandAngoulême : Montant maximum de 70 000 € HT - **Marché réservé**
- Lot n° 4 : Fourniture de mobiliers urbains : Montant maximum de 100 000 € HT
- Lot n° 5 : Fourniture de signalétique routière : Montant maximum de 30 000 € HT

Accuse de réception Ministère de l'Intérieur  
016-20007016-2023-12-162-B  
Accuse certifié exécutoire  
Réception par le Préfet le 21/12/2023  
Publication le 21/12/2023

Le présent accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 4 ans.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI conseiller délégué, membre du bureau en charge de la commande publique, à signer le marché ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

**D'IMPUTER** la dépense tous budgets et toutes fonctions.

<b>Pour : 26</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231221-2023\_12\_162b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2023

Publication : 26/12/2023